

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Ardennes

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : PARANT Patrick

Adresse : N° 9 Rue Thiers

Commune SEDAN

Code postal 08230

Nature des activités : entretien et gestion des routes départementales

Qualification : Responsable du Territoire Routier Est Ardennes

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Castor fiber</u> <u>Castor d'Europe</u>	<u>Un barrage sur le contre fossé du canal des Ardennes et 2 terrières - huttes à Tannay</u>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La hutte secondaire, située sur l'emprise de la R.D8, pourrait causer un affaissement ou un effondrement de la R.D8 (cf CR si-joint du 24 novembre 2021). L'objectif est que les castors n'utilisent plus cette hutte secondaire et qu'ils aillent tous dans la hutte principale située sur l'autre berge quasi en face de la hutte secondaire (cf. plan de localisation)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : destruction du barrage en vue de déloger les castors qui occuperaient la Ruite reconstruite située sur le bord de la R.D.S (cf. plan de localisation) et destruction de cette Ruite secondaire si aucune trace "fraîche" de castors à proximité de celle-ci.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : intervention à réaliser hors de la période de reproduction, en présence de P/OFB/DDT ou le RENARD DDT.

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : Ardennes

Cantons :

Communes : TANNAY

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Une Ruite principale se trouve juste en face de la Ruite secondaire (cf. plan de localisation)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte-rendu des interventions comprenant des photos avant/après sera transmis à la DDT, P/OFB et la DREAL Grand Est.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Sedan le 04/03/2022

Votre signature

Le responsable du TRA Est
P. Parant

TANNAY – Contre fossé du Canal des Ardennes – Visite sur place le jeudi 27 janvier 2022
Castors – Localisation du barrage et des deux huttes



Légende :

■ barrage

□ hutte

TANNAY – Contre fossé du Canal des Ardennes – Visite sur place le jeudi 27 janvier 2022
Castors – Localisation du barrage et des deux huttes



Légende :

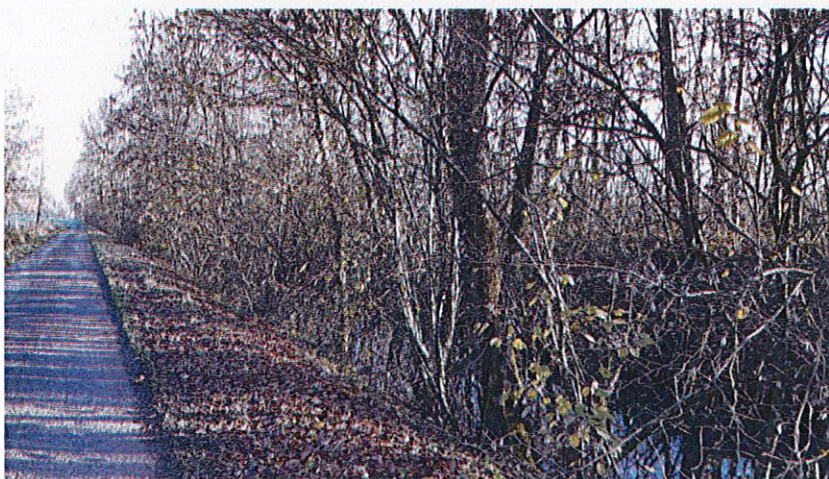
- barrage
- hutte

Problématique castor RD 8 entre TANNAY et SAUVILLE

(visite de terrain le 24.11.2021)

Mardi 23 novembre 2021, nous sommes contactés par monsieur BOURGAIN (CD08). Celui-ci nous signale un risque lié à la présence du castor sur la RD 8 le long du contre fossé du canal des Ardennes à TANNAY. Ces animaux provoqueraient la chute d'arbre sur la route. Nous informons immédiatement la DDT de cette information en précisant que nous nous y rendrons le lendemain.

Le 24 novembre 2021, accompagné de Dimitry CORNUT nous nous rendons sur le lieu indiqué par monsieur BOURGAIN et prospectons le linéaire du cours d'eau se trouvant le long de la RD 8. Nous découvrons plusieurs arbres atteints par les castors, tous présentant un risque de chute sur la route. En effet, la route est à proximité immédiate du contre fossé du canal. Qu'ils soient en rive droite ou en rive gauche la hauteur des arbres fait que ceux-ci peuvent barrer la route. La veille, un arbre était au milieu de la route.



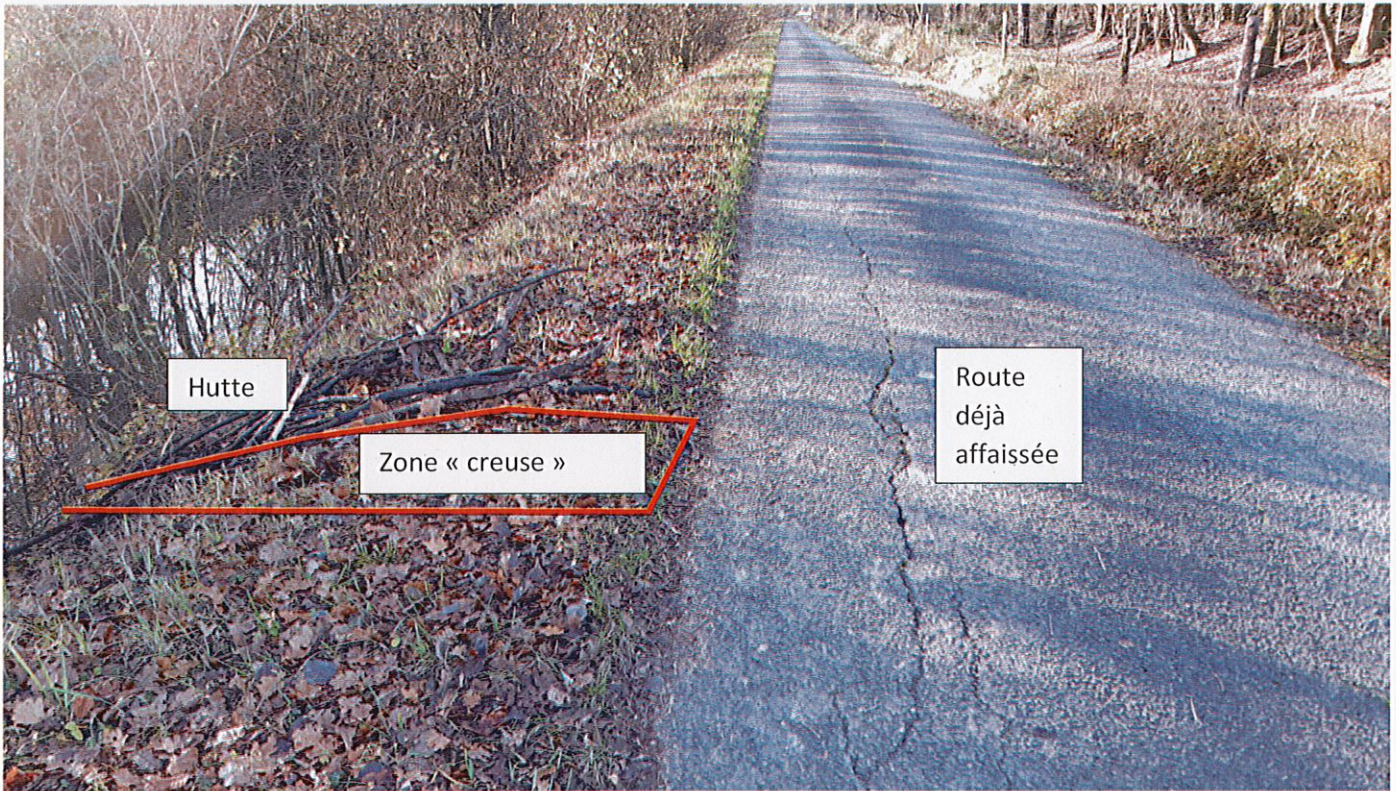
Exemples d'arbres atteints présentant un risque

Le niveau d'eau nous indique qu'un barrage est présent, nous continuons à longer le contre fossé afin de vérifier qu'il n'y a pas d'autre problème lié à la présence de cette espèce.

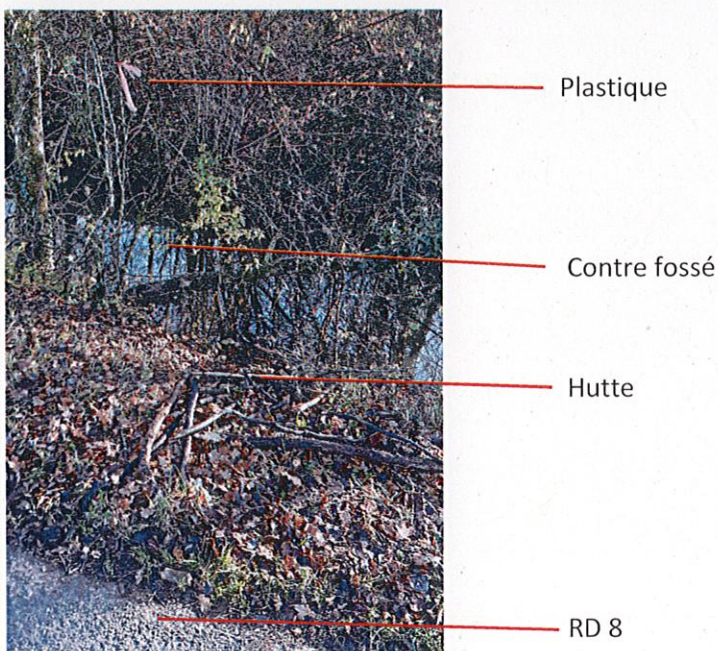
Nous découvrons une hutte de castor sur l'emprise de la route départementale. Nous nous approchons de celle-ci et nous nous rendons compte que le sol est creux en dessous de nous. Cette route n'est pas large et est déjà en mauvais état, la présence de cette hutte peut la dégrader plus rapidement :

- Si la hutte se trouve simplement sur l'emprise de la route celle-ci peut causer un affaissement de la RD 8.
- Si la hutte se trouve en dessous de la RD 8, celle-ci présente un risque d'effondrement de la route

Dans les deux cas il s'agit d'une route régulièrement utilisée par des engins agricoles, la sécurité publique est donc menacée, même pour des véhicules automobiles qui devront serrer le bas-côté pour pouvoir se croiser.



Sur le terrain nous avons matérialisés cette hutte avec un plastique orange dans un arbre.



Plus loin nous découvrons un réfectoire composé essentiellement de maïs, deux coulées qui à long terme pourrons également nuire à la route et enfin le barrage non loin de la route et à environ 50 mètres de la hutte.



Garde mangé



Première coulée



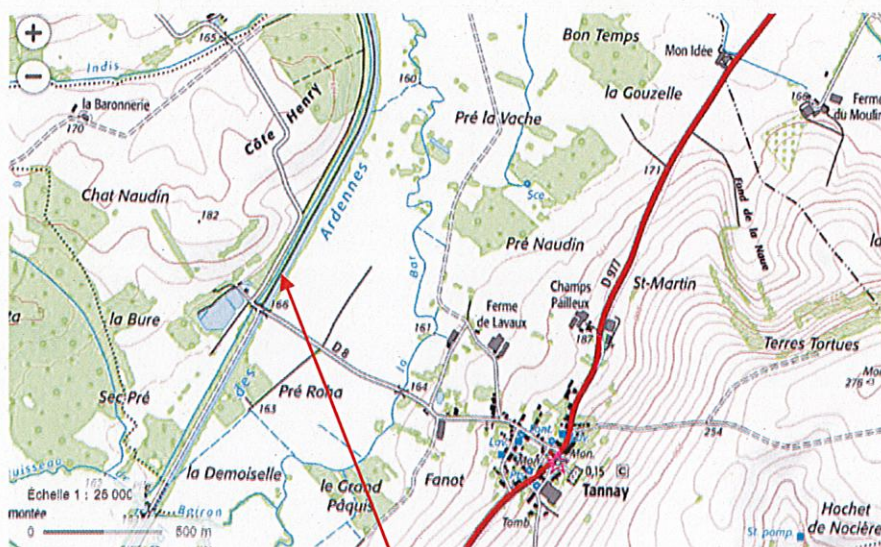
Deuxième coulée



Barrage

Sur place, nous avons rencontrés des Gendarmes de la brigade de BAIRON-ET-SES-ENVIRON et leur avons expliqués la problématique.

LOCALISATION :



Zone concernée



Les arbres coupés sont sur le linéaire parallèle à la route et les coulées se trouvent entre la hutte et le barrage.

Il conviendrait d'agir rapidement sur ce tronçon d'environ 400 mètres afin de trouver une solution pérenne pour la sécurité publique. Pour cela, il faudrait faire une demande de dérogation relative aux espèces protégées. Il serait bon de matérialiser la hutte (panneau routier, piquets, rubalise, ...) afin de réduire le risque d'accident si un véhicule devait serrer le bas-côté. Pour la chute des arbres (propriété CD08 et/ou VNF) le plus convenable serait soit de protéger les plus grands ou couper à environ 2 mètres les plus hauts pour éviter de toucher trop à la ripisylve et au milieu.

La ripisylve étant constituée d'essences comme le saule, le frêne, l'aulne qui peuvent être coupés en têtards (1 à 2 mètres de hauts). Ce qui permettrait de garder des arbres vivants pour le maintenir les berges.

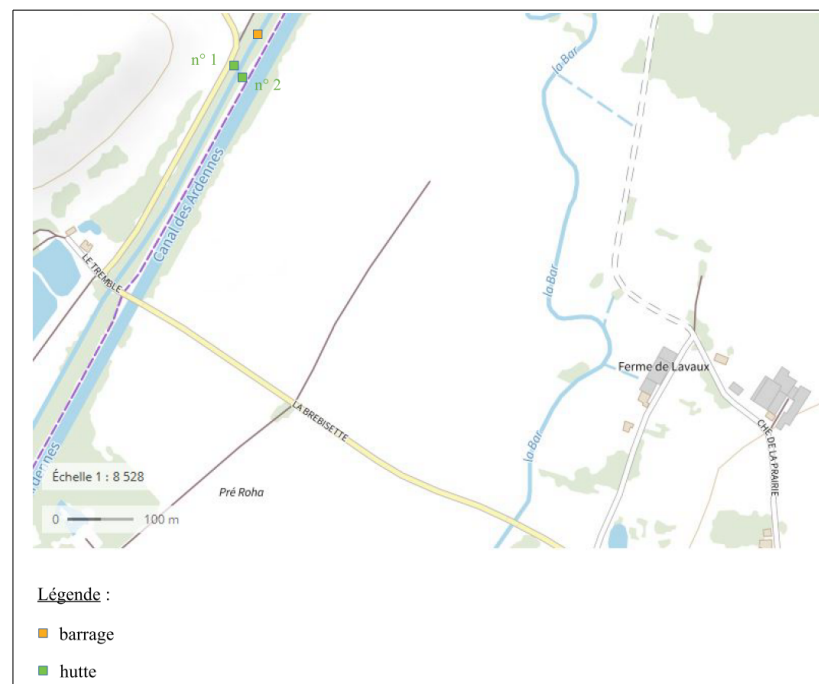
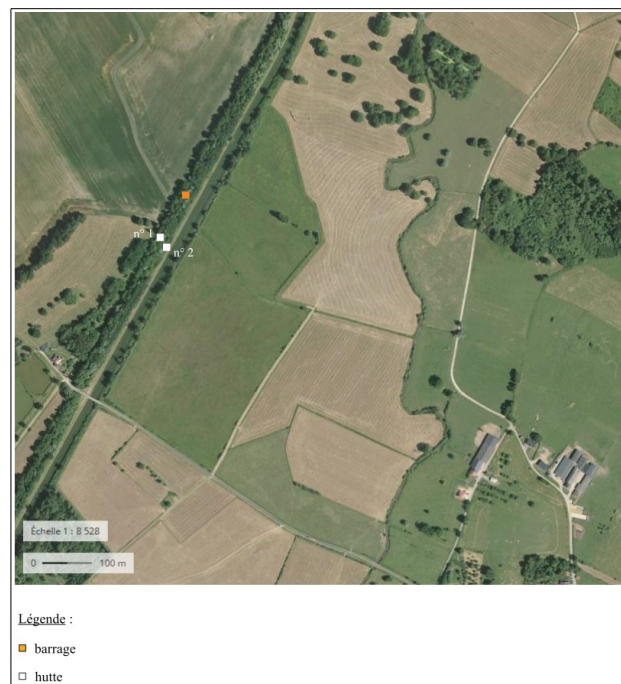
L'Agent Technique de l'Environnement

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Thiry', written over a horizontal line.

Nicolas THIRY

Visite sur place le jeudi 27 janvier 2022 à 09H30 à Tannay

Suite à la visite du 24 novembre 2021, une nouvelle visite sur place a été organisée le jeudi 27 janvier 2022 à 09H30 afin d'expliquer en quoi va consister la demande de dérogation.



Étaient présents :

- M. Partick Parant, responsable du TRA Est au conseil départemental des Ardennes ;
- M. Eddy Gury, agent d'exploitation au conseil départemental des Ardennes ;
- M. Eric Riel, agent d'exploitation au conseil départemental des Ardennes ;
- M. Michaël Manetta, responsable de l'unité environnement à VNF / DT Nord Est ;
- M. Nicolas Thiry, agent du service départemental des Ardennes de l'office français de la biodiversité (OFB) ;
- Mme Nathalie Devulder, gestionnaire espèces protégées à l'unité Biodiversité, Forêt, Chasse (BFC) au Service Environnement (SE) à la direction départementale des territoires des Ardennes (DDT).

M. Thiry rappelle qu'un barrage et deux huttes sont présentes sur ce site (une hutte secondaire sur l'emprise de la RD 8 et une hutte principale située sur le berge en face de l'autre hutte).

Le barrage :



Coordonnées :

Latitude :
49,534969

Longitude :
4,819016

La hutte principale :



La hutte secondaire le long de la RD 8 :



Risque d'affaissement ou d'effondrement de la RD 8 au niveau de cette hutte secondaire, donc problème de sécurité publique.

M. Parant demande à ses agents de venir mettre en place une « fiche » tous les dix mètres pour que les véhicules ne roulent plus à proximité de cette hutte.

route faïencée



M. Thiry indique qu'il faut déloger les castors de cette hutte secondaire.

Pour se faire, il faut d'abord détruire le barrage situé à 75 m des 2 huttes et ensuite détruire cette hutte secondaire si aucune trace « fraîche » de castors ne se trouve à proximité de celle-ci. Le conseil départemental va déposer une demande de dérogation auprès de la DREAL Grand Est.

M. Thiry conseille de demander à la police de l'eau à la DDT quels dispositifs mettre en place lors de la destruction du barrage (ballot de paille, kit de dépollution). *Post-réunion : Mme Devulder s'est renseignée auprès de M. Carré, agent de l'unité Eau au SE à la DDT : juste des ballots de paille sur la largeur du contre fossé si la destruction est faite à la main.* Après la destruction de ce barrage, M. Thiry indique que l'OFB viendra ponctuellement voir si les castors reconstruisent ce barrage.

Traces de présence ou de passage des castors



Arbres attaqués



Coulées vers un champ de maïs



*Autre coulée de passage
des castors de l'autre
côté de la berge*



Voici les coordonnées des personnes à contacter concernant les soucis avec les castors (présence de barrages) :

Mme Nathalie Devulder – Gestionnaire des espèces protégées
DDT 08 – Service Environnement (SE) – Unité Biodiversité, Forêt, Chasse
3, rue des Granges Moulues – BP 852 – 08011 Charleville-Mézières cedex
Téléphone :03.51.16.51.82
Mail : nathalie.devulder@ardennes.gouv.fr

Office Français de la Biodiversité (OFB) – Service départemental des Ardennes
3, rue des Granges Moulues – BP 852 – 08011 Charleville-Mézières cedex
Tél : 06.58.56.16.33 – Mail : sd08@ofb.gouv.fr

M. Nicolas Thiry – Tél : 06.27.02.52.83 – Mail : nicolas.thiry@ofb.gouv.fr

Mme Delphine Delorme – Tél : 06.70.68.97.30 – Mail : delphine.delorme@ofb.gouv.fr

M. Frédéric Manciaux – Tél : 06.76.15.64.30 – Mail : frederyc.manciaux@ofb.gouv.fr

M. Valentin Lequeuvre – Agent de l'association ReNArd
Association ReNArd
3, Grande Rue
08430 Poix-Terron
Tél : 03.24.33.54.23
Mail : valentin.lequeuvre@renard-asso.org